AISMLE
Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

EXTRAIT DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 21 MARS 2024

Préavis No 01-2024 – Modification des statuts et augmentation du plafond d'endettement

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser le Comité de direction à augmenter le plafond d'endettement de l'AISMLE à CHF 34'000'000.00 (trente-quatre millions de francs),
2. de modifier l'article 13 des statuts de l'AISMLE en conséquence.

****

Préavis No 02-2024 – Révision du règlement du personnel de l'AISMLE

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- d'adopter le nouveau règlement du personnel 2024 amendé et ses annexes
- de passer le congé de paternité de deux semaines à quatre semaines
- de charger l'AISMLE de soumettre ledit règlement au Chef du Département de l'enseignement de la formation professionnelle pour approbation

****

Préavis No 03-2024 – Règlement sur les transports scolaires

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- d'adopter le Règlement sur les transports scolaires des communes de l'AISMLE
- de charger l'AISMLE de soumettre ledit règlement au Chef du Département de l'enseignement de la formation professionnelle pour approbation

****

Préavis No 04-2024 – Crédit d'investissement de CHF 636'000.00 pour la construction d'un pavillon modulaire (portakabin) sur le site de l'Ochette à Moudon

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

I. Amendement

- d'amender la dernière conclusion du rapport portant sur l'amortissement en ce sens que cette conclusion doit être supprimée.

II. Conclusions définitives

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir et installer un bâtiment modulaire dans l'enceinte du site scolaire de l'Ochette à Moudon,
- d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 636'000.00 TTC**,
- d'autoriser le Comité de direction, selon les nécessités, à emprunter tout ou partie de la dépense globale de **CHF 636'000.00 TTC** aux meilleures conditions du moment et dans le respect des limites du plafond d'endettement.

****

AISMLE
Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Préavis No 05-2024 – Demande d'un crédit de CHF 45'000.00 pour le remplacement des rideaux obscurcissants (voilage) du collège de l'Ancienne Ochette à Moudon

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 21 mars 2024,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

I. Amendement

- de supprimer la notion d'amortissement dans les conclusions du préavis

II. Conclusions définitives

- d'autoriser le Comité de direction à remplacer les rideaux de 14 classes au collège primaire de l'Ochette,
- d'accorder à cet effet un crédit d'investissement maximum **de CHF 45'000.00 TTC**,
- d'autoriser le Comité de direction, selon les nécessités, à emprunter tout ou partie de la dépense globale de **CHF 45'000.00 TTC** aux meilleures conditions du moment et dans le respect des limites du plafond d'endettement.

Au nom du Conseil intercommunal AISMLE

Georges-Alexandre Duc
Président

Anne-Marie Paccaud
Secrétaire